



civilsinFO #1

janvier 2013

LE BULLETIN DU SYNDICAT NATIONAL DES PERSONNELS CIVILS **FORCE OUVRIÈRE** DE LA GENDARMERIE

le premier
numéro de
civilsinFO
est né !



Parrains du journal



Jean-Claude Mailly >> SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE LA CGT-FORCE OUVRIÈRE

En tant que personnels civils de la Gendarmerie vous exercez votre activité professionnelle dans une institution qui n'est pas familière de la pratique du dialogue social. Mais en tant que personnels civils vous avez la liberté – que vous exercez – d'être syndiqués et de faire valoir vos positions et revendications, y compris liées aux problèmes rencontrés dans le cadre de l'intégration de la Gendarmerie au Ministère de l'Intérieur.

En étant dans une organisation syndicale confédérée, votre syndicat a ses relais et ses contacts à tous les niveaux, du département au niveau national. Avec et dans Force Ouvrière vous pouvez agir librement, en solidarité et dans le respect de l'indépendance. Les personnels ne s'y sont pas trompés en faisant du SNPC/FO le premier syndicat en Gendarmerie. Amitiés syndicalistes.

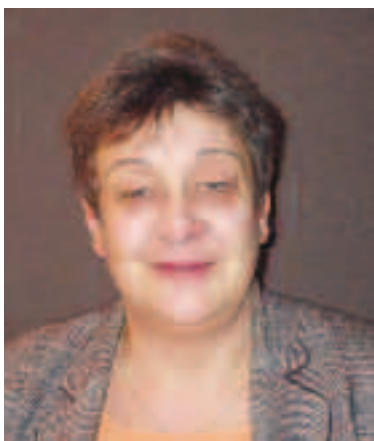


Gilles Goulm >> SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE LA FÉDÉRATION FO DÉFENSE

Ce premier numéro de **CivilsinFO**, journal du Syndicat National des Personnels Civils de la Gendarmerie (SNPC/FO) est la concrétisation et l'aboutissement de plusieurs années de travail pour la reconnaissance de Force Ouvrière au sein de l'institution. Cette reconnaissance n'a pour seul but que de mieux défendre les intérêts des personnels civils alors que le dialogue social en Gendarmerie, notamment depuis le basculement au Ministère de l'Intérieur, est loin de constituer un long fleuve tranquille.

La fédération Force Ouvrière de la Défense œuvre depuis de nombreuses années pour que le lien déjà fort existant avec les camarades de la Gendarmerie ne se distende pas dans un contexte difficile. Un changement de ministère n'est jamais une mince affaire. Il est très souvent porteur de régression pour les droits des agents. En l'occurrence, les personnels ne s'y trompent pas, puisqu'ils viennent encore d'accorder une large confiance au SNPC/FO lors des dernières élections CHSCT.

Créer son journal est un événement important pour un jeune syndicat national (deux ans d'existence), c'est une victoire pour tous ceux qui ont mis tant d'espoir sur une véritable structure Force Ouvrière en Gendarmerie. Alors, bonne lecture et longue vie à **CivilsinFO**.



Christine Marot >> SECRÉTAIRE GÉNÉRALE FO PRÉFECTURES

Suite à la fusion des corps des personnels administratifs imposée par l'Administration, les différentes composantes des syndicats FO du ministère de l'Intérieur (FO Préfectures / FO Centrale / SNIPAT-FO et FO Gendarmerie) ont décidé de travailler ensemble et ainsi, de présenter dans tous les corps et dans tous les grades, des listes de représentants FO aux élections de 2010.

Forts de leur position majoritaire dans chacun de leur périmètre, partageant leur expérience et leur motivation, ils se sont battus et ont convaincu les agents des périmètres des Préfectures, de Centrale, de la Police Nationale et de la Gendarmerie Nationale de leur faire confiance et de voter pour eux.

Le 4 mai 2010, malgré les pressions de toutes sortes, FO est devenue la force majoritaire et incontournable du Ministère de l'Intérieur. Présent dans toutes les réunions, dans toutes les instances, FO se bat au quotidien pour la défense des agents, pour la reconnaissance de leurs missions et pour l'amélioration de leurs conditions de travail.

Il nous faut dès à présent, nous préparer pour les prochaines échéances de 2014 car le combat est loin d'être gagné et de nombreux obstacles se dressent encore devant nous. C'est ensemble que nous avons gagné en 2010 et c'est ensemble que nous gagnerons les élections de 2014. Je souhaite une longue vie à **CivilsinFO**.

ÉDITORIAL

Chers(es) camarades

En page de couverture, le porte-voix vous l'annonce, **CivilsinFO**, le bulletin semestriel dédié aux personnels civils de la Gendarmerie est né !

L'ensemble des représentants du SNPC/FO profite de cette première édition pour vous souhaiter ainsi qu'à vos proches, une bonne et heureuse année 2013, qu'elle vous apporte santé et bonheur. Le SNPC/FO, premier syndicat créé en Gendarmerie et surtout syndicat majoritaire, devait se doter d'un moyen de communication s'adressant à toutes les composantes civiles de la Gendarmerie. Ce bulletin sera la vitrine des actions menées et des revendications portées par notre syndicat.

L'année 2012 a été difficile en terme de négociations. Notamment celles portant sur l'organisation du temps de travail en Gendarmerie. Nous avons dû faire face à une administration rigide, fermée ne pensant qu'à une chose : faire passer ce projet d'arrêté en force. Ce texte, qui ne profite en rien aux agents, les membres du SNPC/FO élus au Comité Technique Spécial l'ont rejeté, lors de la réunion du 19 juillet 2012 en votant contre. Le 18 octobre 2012 le SNPC/FO a bénéficié, grâce à vos voix, d'un très bon score aux élections CHSCT en remportant 59,51% des sièges, confortant ainsi sa première place en Gendarmerie. Vous pourrez compter sur la détermination des délégués désignés par notre organisation pour améliorer, au bénéfice des agents, la mise en œuvre de ces cycles de travail. Sachant que la mise en place de ces nouveaux horaires ne sera effective qu'en 2014, nous comptons revenir, au plus tôt, à la table des négociations. Les années se suivent et malheureusement se ressemblent, malgré l'espoir suscité lors de l'élection présidentielle du 6 mai 2012. Le point d'indice des fonctionnaires et les bordereaux de salaires des ouvriers de l'État n'évolueront pas. Pourtant, les agents attendaient un geste significatif en faveur de leur pouvoir d'achat. Il va falloir encore attendre, le changement pour les salaires, ce n'est pas maintenant...

Nous ne concluons pas cet édito, sans remercier tous les camarades qui se sont impliqués dans la rédaction d'articles et de messages de soutien. De plus, merci à notre partenaire sans qui nous n'aurions pu financer ce bulletin.

Nous dédions ce premier numéro à notre camarade Dominique Le Floch, disparue bien trop tôt.

Laurent Cauquil
SECRÉTAIRE NATIONAL



Syndiquez-vous, pour mieux vous défendre rejoignez le SNPC / FO / Gendarmerie

BULLETIN D'ADHESION		Renvoyer à SNPC/FO Gendarmerie, Caserne Courrèze 202, avenue Jean Rieux - BP 14019 - 1055 Toulouse Cedex 04 Tel : 05 53 02 30 66 Mail : adhesions.snpcfogend@yahoo.fr		66% DE LA COTISATION SYNDICALE EST DÉDUCTIBLE DES REVENUS	
	NOM		PRENOM		
	CORPS (merci de cocher votre choix) :				
	☐ fonctionnaire administratif ☐ technique ☐ ouvrier de l'état ☐ contractuel				
	GRADE		INDICE		
	ETABLISSEMENT D'AFFECTATION		SERVICE		
	ADRESSE		CODE POSTAL		VILLE
	TEL		PORTABLE	E-MAIL@.....	
	Fait à		le		Signature :

CivilsinFO - n° 1- Le bulletin du Syndicat National des personnels civils Force Ouvrière de la Gendarmerie // 202, avenue Jean Rieux - 31055 Toulouse cedex 4
Tel : 05 61 17 53 28
Directeur de la publication : Laurent Cauquil // Directeur de rédaction : Jacques Lamarque
Comité éditorial : Alain Gateau, Bernard Réisser, Dominique Lacoste, Alain Mesnier
Création et réalisation mise en page : Lorena Magee // Impression : SGI Toulouse // Tirage : 800 exemplaires // Commission paritaire : en cours

Vos représentants au niveau national

Bureau national du SNPC/FO

SECRÉTAIRE NATIONAL



Laurent Cauquil

SECRÉTAIRES NATIONAUX ADJOINTS

Dominique
Lacoste

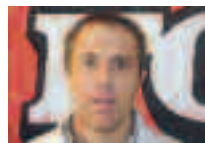
Alain Mesnier

TRÉSORIER NATIONAL



Jacques Lamarque

TRÉSORIER NATIONAL ADJOINT



Thierry Dauba

MEMBRES DU BUREAU NATIONAL



Rémy Dauvergne



Nathalie Segalen



Eddy Camuzeaux



Patrick Dupuy



Francis Mazeau



Dalila Smite

REPRÉSENTANTS DU COMITÉ TECHNIQUE SPÉCIAL GENDARMERIE

TITULAIRES : Laurent Cauquil - Dominique Lacoste - Alain Mesnier - Eddy Camuzeaux - Rémy Dauvergne

SUPPLÉANTS : Jacques Lamarque - Yannick Dubourdeau - Linda Roumagère - Rémy Bossière - Christian Outrey

Délégués zonaux du SNPC/FO

RÉGIONS ZONALES

REPRESENTANTS ZONAUX

REPRESENTANTS ZONAUX ADJOINTS

BORDEAUX

Dominique Lacoste

Laurent Cauquil

LILLE

Eddy Camuzeaux

Stéphane Bailleul

LYON

Yannick Dubourdeau

Nancy Hempel

MARSEILLE

Alain Mesnier

Serge Corona

METZ

Eddy Camuzeaux

Damien Sanchez

PARIS

Dalila Smite

Philippe Guillaume

Marie-Thérèse Caccamo

RENNES

Rémy Dauvergne

Nathalie Segalen

Délégués régionaux du SNPC/FO

RÉGIONS ET FORMATIONS

REPRESENTANTS

REPRESENTANTS ADJOINTS

ALSACE

Nicolas Miramand

AQUITAINE

Francis Mazeau

Linda Roumagère

HAUTE ET BASSE

Yannick Courjon

Jean-Jacques Levast

NORMANDIE

Sylvain Capron

BOURGOGNE

Damien Sanchez

Eddy Camuzeaux

BRETAGNE

Nathalie Segalen

Didier Potiron

CENTRE

Gérard Doidy

CHAMPAGNE-ARDENNES

Eddy Camuzeaux

Fabrice Nehr

CORSE

Alain Mesnier

FRANCHE-COMTÉ

Christian Outrey

Rebecca Lecat

ILE-DE-FRANCE

Philippe Guillaume

Eric Loiseaux

LANGUEDOC-ROUSSILLON

Alain Mesnier

LIMOUSIN

Patrick Dupuy

Brigitte Aymard

LORRAINE

Eddy Camuzeaux

Damien Sanchez

MIDI-PYRÉNÉES

Laurent Cauquil

Auréli Chassaing

NORD-PAS-DE-CALAIS

Stéphane Bailleul

Eddy Camuzeaux

PACA

Serge Corona

Alex Lise / Alain Mesnier

PAYS-DE-LOIRE

Rémy Bossière

Tony Giraudeau

PICARDIE

Veronique Savary

Eddy Camuzeaux

CNEFG SAINT-ASTIER

Patrick Brouquier

Thierry Dauba

POITOU-CHARENTES

Annie Levraut

RHONE-ALPES

Yannick Dubourdeau

Sonia Zemma

Nancy Hempel

CEGN ROCHEFORT

Dominique Lacoste

EOGN MELUN

Dalila Smite

Marie-Thérèse Caccamo

EG CHATEAULIN

Pierre Galissot

EG CHAUMONT

Damien Sanchez

EG FONTAINEBLEAU

Dorothee Rapallo

Jonathan Sin-Marcu

COMPTES RENDUS

du Comité Technique Spécial de la Gendarmerie Nationale (CTS/GN)

LES REPRÉSENTANTS SNPC/FO Titulaires : MM. Cauquil, Lacoste, Mesnier, Dauvergne, Camuzeaux
 Suppléants : Mme Roumagère, MM Lamarque, Dubourdeau, Bossière
POUR L'ADMINISTRATION Le major général Lizurey présidait ce 4^e CTS-GN
 M. Philip Alloncle, DRH, représentait le Ministère de l'Intérieur

Le CTS-GN s'est réuni, le 4 décembre 2012, dans les locaux de la direction générale de la Gendarmerie à Issy-les-Moulineaux.

PARMI LES SUJETS SOUMIS AU VOTE, ONT ÉTÉ APPROUVÉS

- Le compte-rendu du 3^e CTS/GN du 19 juillet 2012.
- L'arrêté de restructuration de la Région Rhône-Alpes. Le SNPC/FO rappelle que le dossier fut une des raisons du refus de siéger au CTS-GN du 5 juillet 2012.
- Modification de la localisation des emplois de Conseillers d'Administration de l'Intérieur et de l'Outre Mer (CAIOM).
- Arrêté relatif à l'entretien professionnel de certains personnels du Ministère de l'Intérieur : le SNPC/FO rappelle l'importance de la formation des notateurs à cet entretien.

LES SUJETS EN COMMUNICATION**Organisation et fonctionnement des Cercles Mixtes**

- 32 Cercles Mixtes seraient concernés par de possibles restructurations et fermetures dans les prochaines années. Le SNPC/FO demande la liste nominative des personnels civils susceptibles d'être impactés par ces restructurations.

Le SNPC/FO relève certaines incohérences relatives à l'organisation et au fonctionnement des Cercles Mixtes, suite la refonte de la circulaire 18 300 :

- Postes de directeurs et directeurs adjoints réservés uniquement aux personnels militaires du corps de soutien.
- La difficulté pour les personnels civils d'accéder à la catégorie « B ». En effet le ministère de l'Intérieur ne prévoit pas l'accès au changement de corps dans le domaine de la restauration.
- Le SNPC/FO demande au DRH du MININT de donner de réelles perspectives de carrière aux personnels civils de la restauration.
- Le SNPC/FO dénonce toujours le caractère privé de certaines prestations faites par certains Cercles Mixtes (communions, baptêmes, repas de famille...). Ces prestations s'assimilent à de la concurrence déloyale envers les restaurateurs du privé. De plus les salaires payés à ces occasions sont à la charge des deniers publics, ce qui est formellement prohibé par la Loi. Seule la mission de service public doit prévaloir.

Réorganisation des états-majors régionaux

- L'administration confirme la nouvelle architecture des états-majors régionaux. Le SNPC/FO souligne que cette nouvelle maquette peut déboucher par la suppression possible de postes de personnels civils.
- Revue à la baisse des effectifs des personnels civils. La cible à l'horizon 2017 a été ramenée à 5 000 postes, au lieu des 5 700 initiaux. Conséquence de l'application de la RGPP 2012 et des choix de la DGGN, systématiquement en défaveur de sa population civile.

Nouvelle bonification indiciaire (NBI)

- La Gendarmerie annonce un redéploiement des postes ouvrants droits à la NBI. Cette nouvelle répartition se fera évidemment sous plafond budgétaire. Autrement dit « on va déshabiller Pierre pour habiller Paul ».

L'activité sportive et la participation des personnels civils aux journées cohésion

- Une clarification sur la position des personnels civils était nécessaire et la jurisprudence leur permet l'accès à ces activités.

Action sociale des armées (Programme 212)

- L'administration confirme que les 136 assistantes sociales du périmètre Gendarmerie ne seront pas touchées par les réorganisations futures.

Leurs postes « seraient » donc maintenus et le SNPC/FO restera vigilant sur le devenir des personnels de l'action sociale en Gendarmerie.

QUESTIONS DIVERSES

- **Déclaration de guerre aux centres de soutien automobiles de la Gendarmerie (CSAG), par l'Inspection Technique, suite à la brève parue sur « Intranet Gendarmerie ».** Cette dernière est particulièrement injurieuse envers ces personnels, dont les personnels civils. Le major général signale que l'Inspection Technique a présenté ses excuses et que pour sa part il présente celles de la DG lors de ce CTS. Par contre il n'y en aura pas sur le site « Intranet Gendarmerie ».
- **Avancement 2012.** Le SNPC/FO soulève le cas des agents du corps des Secrétaires Administratifs (Cat. B) dits du « stock ». En effet, certains agents de cette catégorie verraient leur régime indemnitaire baisser lors de leur passage au grade supérieur !
- **Nettoyage des locaux de service.** Dans certaines régions il est demandé aux personnels civils de nettoyer eux-mêmes leurs bureaux et autres parties communes. Le SNPC/FO refuse fermement que les personnels civils administratifs procèdent à ces nettoyages. Puisqu'il n'est pas possible de recruter des agents polyvalents de maintenance et de service, la Gendarmerie doit harmoniser l'externalisation de ces tâches sur l'ensemble de ses établissements.
- **Médecine du travail.** Certains problèmes concernant le suivi médical des personnels civils existent encore. Le major général propose qu'une réflexion soit menée en concertation avec le service de santé des armées afin de trouver des solutions satisfaisantes.
- **Agents Principaux des Services Techniques (APST).** Le SNPC/FO demande le recensement des personnels techniques susceptibles de prétendre à la fonction d'APST (nomination renouvelable dans la limite de 10 ans).
- **Garantie Individuelle de Pouvoir d'Achat (GIPA).** Certains personnels ont été oubliés dans le calcul de l'attribution de la GIPA au titre de 2012. Grâce à l'intervention du SNPC/FO les personnels lésés seront rétablis dans leurs droits début 2013.
- **Formation et Droit Individuel à la Formation (DIF).** Globalement la formation des personnels civils est déficiente en Gendarmerie depuis le passage au MININT. Le SNPC/FO demande qu'un effort important soit fait dans ce domaine.
- **Ouvriers de l'État.** Cette catégorie « orpheline » est rejetée autant par le MININT que par le MINDEF et la Gendarmerie s'en lave les mains. Le SNPC/FO exige que soient recréés la commission de réforme et de discipline propres à l'institution.
- **Bureau Santé et Sécurité au Travail.** Les sections HSIE n'ont plus d'interlocuteur au niveau central. Elles ne reçoivent aucune directive depuis plus de 2 ans. Bien que la Gendarmerie reconnaisse ces dysfonctionnements, elle ne semble pas animée d'une volonté farouche pour faire avancer ce domaine sensible pour la sécurité et la santé des personnels civils. ■

EN RÉSUMÉ, LE SNPC/FO CONSTATE

que la Gendarmerie reste et restera un état dans l'état et qu'en conséquence les personnels civils ne peuvent compter que sur eux-mêmes et leurs représentants Force Ouvrière pour défendre leurs intérêts.



Elections CHSCT Gendarmerie du 18 octobre 2012

Acteur central en matière de prévention, le Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) est associé à la mise en œuvre de la politique de prévention et d'améliorations des conditions de travail. Il participe ainsi à la protection de la santé et à la sécurité des agents de l'organisme en procédant à l'analyse des risques professionnels auxquels ils peuvent être exposés.

Vous pouvez compter sur l'engagement de vos élus Force Ouvrière. De part son expérience, le SNPC/FO/Gendarmerie a démontré son efficacité, sa compétence et sa détermination. ■

Rôle des CHSCT

- organisation du travail (charge de travail, pénibilité...)
- environnement physique au travail
- aménagement des postes de travail
- durée et horaires de travail
- aménagement du temps de travail (travail de nuit, travail posté)
- nouvelles technologies
- risques psychosociaux

NOMBRE D'INSCRITS	SUFFRAGES EXPRIMÉS	SIEGES ATTRIBUÉS	SYNDICATS				
			SNPC/FO	CFDT	CGT	UNSA	SNAPATSI SAPACMI
3 772	2 499	163	97	28	13	19	6
%	66,25 %		59,51%	17,18%	7,98%	11,65%	3,68%



Le SNPC/FO Gendarmerie remercie tous les personnels civils sans oublier nos camarades des Dom-Tom qui, par leur vote massif, ont confirmé la première place de Force Ouvrière en Gendarmerie.

Les risques psychosociaux (RPS)

Les changements survenus dans la société ces dernières années ont entraîné l'émergence de ces nouveaux risques. Violences, stress, mal-être au travail, harcèlement moral... Ces nouveaux dangers recouvrent des risques d'origines diverses. Ils mettent en jeu l'intégrité physique et la santé mentale de nos personnels. Ces troubles impactent aussi le fonctionnement des services. En Gendarmerie ces risques sont prégnants de part l'arrivée de nouveaux personnels civils étrangers à l'institution. En effet depuis la loi Gendarmerie

du 3 août 2009 et son intégration au Ministère de l'Intérieur, ce sont environ 2 000 personnels civils d'horizons divers (Préfectures, Police, Poste, Education Nationale...) qui ont rejoint le périmètre Gendarmerie.

La confrontation entre la « vieille » institution militaire et une population de personnels civils non aguerrie à cet environnement est source de nombreuses situations génératrices de RPS. Le SNPC/FO/Gendarmerie est particulièrement vigilant sur les conditions d'accueil de nos personnels civils, gages



d'une bonne intégration et de l'épanouissement futur des agents.

Les membres du CHSCT doivent être immédiatement alertés dès la survenance d'incidents mettant en jeu l'intégrité physique et morale des agents.

Regime indemnitaire du Ministère de l'Intérieur

TMO* 2012 (= TMO 2011 + 2,5 %)

Catégories A, B et C chez les personnels techniques
Catégories B et C de la filière administrative
(La catégorie A administrative bénéficiant de la PFR)

L'écart entre les montants des TMO
de province et ceux de l'administration
centrale et de la région Ile-de-France
s'amplifie !



**Le SNPC/FO Gendarmerie dit STOP
à la discrimination et revendique
l'alignement par le haut des TMO**

	GRADES Filière administrative et techniques (cat. B et C)	GENDARMERIE (hors Ile de France)			GENDARMERIE (Ile de France)			ADMINISTRATION CENTRALE		
		TMO 2012	TMO 2011	Augmen- tation	TMO 2012	TMO 2011	Augmen- tation	TMO 2012	TMO 2011	Augmen- tation
Catégorie A	-Ingénieur principal des services techniques	9 422 €	9 193 €	+229 €	17 335 €	16 913 €	+422 €	17 335 €	16 913 €	+422 €
	-Ingénieur des services techniques	7 779 €	7 590 €	+189 €	12 398 €	12 096 €	+302 €	12 398 €	12 096 €	+302 €
Catégorie B	-Secrétaire administratif de classe exceptionnelle -Contrôleur de classe exceptionnelle	5 960 €	5 815 €	+145 €	9 369 €	9 141 €	+228 €	9 369 €	9 141 €	+228 €
	-Secrétaire administratif de classe supérieure -Contrôleur de classe supérieure	5 470 €	5 337 €	+133 €	8 764 €	8 551 €	+213 €	8 764 €	8 551 €	+213 €
	-Secrétaire administratif de classe normale -Contrôleur de classe normale	4 986 €	4 865 €	+121 €	7 327 €	7 149 €	+178 €	7 327 €	7 149 €	+178 €
	-Adjoint administratif prin- cipal de 1 ^{re} classe (AAP1) -Adjoint technique prin- cipal de 1 ^{re} classe (ADTP1)	4 081 €	3 982 €	+99 €	6 561 €	6 401 €	+160 €	6 561 €	6 401 €	+160 €
	-Adjoint administratif principal de 2 ^e classe (AAP2) -Adjoint technique prin- cipal de 2 ^e classe (ADTP2)	4 003 €	3 906 €	+97 €	5 962 €	5 817 €	+145 €	5 962 €	5 817 €	+145 €
Catégorie C	-Adjoint administratif de 1 ^{re} classe (AA 1) -Adjoint technique de 1 ^{re} classe (ADT 1)	3 958 €	3 862 €	+96 €	5 259 €	5 131 €	+128 €	5 259 €	5 131 €	+128 €
	-Adjoint administratif de 2 ^e classe (ADA 2) -Adjoint technique de 2 ^e classe (ADT 2)	3 958 €	3 862 €	+96 €	5 259 €	5 131 €	+128 €	5 259 €	5 131 €	+128 €

TMO* : taux moyens d'objectifs

1^{er} NOVEMBRE 2012 : BAISSSE DU SALAIRE DES FONCTIONNAIRES !

Le changement ce n'est pas pour maintenant...

Le 1^{er} novembre 2012, le traitement brut des fonctionnaires a baissé de 0,11% en raison d'une hausse des cotisations retraite.

Au 1^{er} janvier 2013, une nouvelle hausse des cotisations a accentué cette dégradation du pouvoir d'achat en faisant baisser le traitement brut, au total, de 0,41 % entre le 1^{er} janvier 2012 et le 1^{er} janvier 2013.

Après plus de 12 % de perte du pouvoir d'achat par rapport à l'inflation sur les 10 dernières années, avec un gel du point d'indice depuis juillet 2010, et des perspectives du projet de Loi de finances peu

encourageantes pour 2013, la rémunération des fonctionnaires va donc clairement continuer de baisser.

À ces augmentations de cotisations, viendra s'ajouter en 2013 la diminution de 50 % des mesures catégorielles pour la Fonction Publique de l'État (blocage des avancements, promotions, etc.).

Pour la Fonction Publique Territoriale, la baisse des dotations annoncées par l'État pousse d'ores et déjà certains exécutifs à prévoir l'ensemble des avancements d'échelon à la durée maximale et des réductions en matière de ratios d'avancement. Il en est de même à la Fonction publique Hospitalière avec les budgets insuffisants alloués aux établissements hospitaliers.

Pour FO, une 3^e année blanche consécutive n'est pas admissible !

Le combat pour le pouvoir d'achat est le même pour le secteur public comme pour le secteur privé. Si, avec 5,2 millions de fonctionnaires et agents publics sur les trois versants de la Fonction Publique, (État, Territorial et Hospitalier), le gouvernement – premier employeur du pays – ne montre pas l'exemple, on ne voit pas ce qui inciterait ensuite les entreprises à discuter d'augmentations de salaires.

De plus, avec la perte considérable d'effectifs redéployés pour renforcer les missions de police, de Gendarmerie, de justice et d'éducation nationale conjuguée à la baisse de 7 % des crédits de fonctionnement, FO affirme que le gouvernement

continue de mettre ses ministères en grande difficulté pour exercer leurs missions, ce qui ne sera pas sans impacter les conditions de travail et de vie des agents.

Dans ce contexte, FO rappelle sa revendication d'une augmentation immédiate de 5 % de la valeur du point d'indice.

Le gouvernement doit prendre la mesure des difficultés croissantes rencontrées par les fonctionnaires, difficultés liées à la baisse permanente de leur pouvoir d'achat.

Il ne doit pas oublier que la dernière revalorisation du SMIC (juillet 2012) a concerné plus de 1,1 million de fonctionnaires, preuve s'il en fallait une, de la paupérisation à l'œuvre dans l'emploi public.

Le dialogue social permanent ou normal ne suffit plus ! ■

Christian Grolier

SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE LA FÉDÉRATION GÉNÉRALE
DES FONCTIONNAIRES FORCE OUVRIÈRE



Les ouvriers de l'État de la Gendarmerie

La suspension de nos bordereaux de salaires est instaurée depuis maintenant deux ans. Aucune ligne budgétaire n'est prévue pour d'éventuelles mesures catégorielles en faveur des ouvriers, rapport controversé de la cour des comptes... Même si nous semblons être dans le viseur des services de Bercy, Force Ouvrière ne capitulera pas et continuera de mener le combat engagé depuis le 2 décembre 2010 pour la revalorisation de votre pouvoir d'achat.

L'avancement 2013, avec un taux similaire à celui de 2012, soit 13%, permettra à certains de pouvoir bénéficier d'une petite bouffée d'oxygène dans une atmosphère bien sombre. On ajoutera les 114

avancements supplémentaires réclamés par FO pour soulager les petites catégories. Force Ouvrière a interpellé la DRH/MD pour que les ouvriers de l'État de la Gendarmerie bénéficient également d'avancements supplémentaires. Ce taux de 13% retenu pour deux ans arrive donc à son terme, il nous faudra le renégocier avec l'administration. Rappelons que ce taux « promu/promouvable » est inspiré directement de celui existant pour les fonctionnaires tout comme le taux différencié que la DRH/MD avait voulu nous proposer lors de la précédente campagne. L'enveloppe globale étant imposée par Bercy dans le cadre de la Loi Organique relative aux Lois de Finances

(LOLF). Pour Force Ouvrière il est inconcevable de réduire ce taux au regard de la diminution des effectifs que subissent les ouvriers de l'État au sein du Ministère. Cela s'apparenterait à une double peine. Notre population ne doit pas endosser les effets pervers d'une sous-estimation des avancements de la part de l'administration centrale et des employeurs. ■

Jacky Charlot
SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE
L'UNION FÉDÉRALE
DES SYNDICATS OUVRIERS
FORCE OUVRIÈRE



COMMISSION D'AVANCEMENT DES OUVRIERS

Rappel des résultats des élections de décembre 2011

Force Ouvrière	→	19 sièges
CGT	→	6 sièges
CFDT	→	4 sièges
UNSA	→	2 sièges
CFTC	→	1 siège



Nous sommes conscients que la tâche sera rude pour relever les défis qui nous attendent pour les prochaines années, une mobilisation sans faille de l'ensemble des ouvriers d'État sera indispensable pour préserver nos missions et nos emplois. Que chacun d'entre vous se souvienne que nous sommes tous les héritiers d'un noble statut du XVII^e siècle, celui des travailleurs de l'État...



Section SNPC/FO/Gendarmerie de MIDI-PYRÉNÉES



Le 17 décembre 2012, s'est déroulée à Toulouse l'assemblée générale de la section SNPC/FO/Gendarmerie de Midi-Pyrénées. À cette occasion, il a été procédé à l'élection du nouveau bureau syndical. Les adhérents ont élu Laurent Cauquil secrétaire général, Aurélie Chassaing secrétaire générale adjointe, Jacques Lamarque trésorier général, David Velpy et Nicolas Rouquette trésoriers adjoints, Sylvie Andrieu et Eric Gérard en qualité de membres.

Les représentants du bureau de la section de Midi-Pyrénées remercient l'ensemble des adhérents pour leur soutien tout au long de l'année 2012, notamment lors des élections aux Comités d'Hygiène de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT) du 18 octobre. En Midi-Pyrénées, le SNPC/FO/Gendarmerie a réalisé un score remarquable avec 87,65% des suffrages lui permettant ainsi d'obtenir les 5 sièges à pourvoir.

Les représentants de la section Midi-Pyrénées, s'engagent à être tout au long de l'année au plus proche de leurs adhérents afin de les soutenir, de les informer surtout dans le suivi des dossiers comme : les avancements, les mutations, la réserve d'objectifs...

Grâce à une bonne synergie entre la section Midi-Pyrénées, le syndicat FO/Préfectures représenté par Jean-Paul Turlan et le Syndicat National des Personnels Administratifs de la Défense représentée localement par Corinne Frippier, les intérêts des agents dits du « flux et du stock » sont préservés. Concernant les ouvriers de l'Etat, la majorité obtenue aux dernières élections des Commissions d'Avancements Ouvrière (CAO), nous permet également de défendre au mieux les dossiers de nos camarades ouvriers. Tout ce travail serait impossible sans un dialogue social de qualité et de confiance, en place depuis de nombreuses années, entre nos représentants et l'administration. Nous sommes écoutés et respectés par la hiérarchie grâce à notre crédibilité mais aussi parce que nous sommes force de proposition.

Nous n'oublions pas que notre force c'est vous et que sans vous, nous ne sommes rien. Merci encore pour votre soutien et votre confiance, bonne année 2013. ■

LA SECTION SNPC/FO/GENDARMERIE DE MIDI-PYRÉNÉES



Nous avons le regret de vous annoncer le décès de notre camarade **Dominique Le Floch.**

Déléguée zonale de la région de Gendarmerie du Nord, membre titulaire du Comité technique spécial Gendarmerie. Dominique possédait des qualités humaines et relationnelles reconnues de tous.

La maladie l'a emportée le 12 octobre 2012, En ces moments tragiques notre pensée va vers sa famille et ses proches.

CYBELE SOLIDARITE



CYBELIA Santé

CYBELE SOLIDARITE, mutuelle de la fonction publique depuis 1994, et la Mutuelle UMC se sont associées pour offrir aux fonctionnaires et agents des Services publics : CYBELIA Santé, une gamme de garanties santé très avantageuses, adaptées à vos besoins et attentes.

Ce sont 4 formules santé pour des cotisations calculées au plus juste. C'est la certitude d'une protection complète, au meilleur prix, pour vous et l'ensemble de votre famille !

Cotisation enfant offerte
à partir de 1 an

➡ Minoria, La formule ECONOMIQUE

Vous allez à l'essentiel !

Choisissez les garanties à moindre coût.

➡ Sobrelia, La formule SECURITE

Vous voulez protéger votre famille !

Privilégiez des garanties complètes tout en maîtrisant votre budget.

➡ VOS AVANTAGES

- Pas d'avance d'argent (pharmacie, laboratoire, radiologie et optique (selon accords))
- Une prise en charge en cas d'hospitalisation
- Une couverture immédiate, dès l'adhésion, et sans questionnaire médical
- Vos relevés de remboursements par mail

➡ Midelia, La formule CONFORT

Vous recherchez une protection étendue en optique et en dentaire. Bénéficiez de prestations de qualité à prix ajusté.

➡ Plenitia, La formule EXCELLENCE

Vous privilégiez les prestations haut de gamme pour toute votre famille. Vous pouvez en disposer au meilleur prix.



CYBELIA Prévoyance

● Garantie baisse du traitement consécutive à une incapacité temporaire totale de travail⁽¹⁾

Votre mutuelle CYBELE SOLIDARITE intervient dès le premier euro de perte⁽¹⁾ dans la limite de 100 % de votre traitement net ainsi que, le cas échéant, de la N.B.I. (Nouvelle bonification indiciaire). Hors journée de carence.

● Allocation obsèques⁽²⁾

Cette garantie permet le versement, en cas de décès, d'une allocation obsèques d'un montant de 3 000 €.

● Garantie Perte de primes et indemnités consécutive à une incapacité temporaire totale de travail

En cas d'arrêt de travail pour maladie non professionnelle ou suite à un accident, sans cette garantie, vous pouvez perdre l'intégralité de vos primes et indemnités.

Avec cette garantie, c'est 100 % de vos primes et indemnités nettes qui vous sont versées dans la limite du montant que vous avez souscrit et ceci, dès le premier jour d'arrêt maladie. Hors journée de carence.

➡ LES PRESIDENTS SOUHAITENT LONGUE VIE A CE NOUVEAU SUPPORT !



La Mutuelle UMC/Cybèle Solidarité est très heureuse de la mise en place d'un partenariat avec le SNPC FO Gendarmerie, elle se réjouit de travailler avec cette organisation syndicale.

Meilleurs sentiments mutualistes à tous les adhérents,

Bonne année 2013 et félicitations à CIVILINFO pour son premier numéro !

Le Président de la mutuelle Cybèle Solidarité, Guy TAUZIN



L'un des engagements forts de la Mutuelle UMC/CYBELE SOLIDARITE, au-delà de sa mission première de complémentaire santé et prévoyance, est d'améliorer constamment les liens avec ses adhérents, parce que c'est bien en étant unis que nous pourrions construire le monde de demain que nous désirons.

En ces temps de crise, rendant bien des choses plus difficiles pour chacun, l'échange reste un vecteur essentiel de solidarité entre les générations. La vocation de ce nouveau journal « CIVILINFO » va répondre fort à propos et parfaitement à ce besoin.

Ensemble, souhaitons lui une belle et longue vie !

Le Président de la Mutuelle UMC, Jean-Claude FREY,

CYBELIA Santé et Prévoyance Territoriale



Nos offres Santé et Prévoyance sont labellisées. À ce titre, elles sont éligibles à la participation employeur conformément au décret 2011-1474 et font donc partie de la liste des contrats et règlements labellisés, diffusés par la Direction générale des Collectivités locales.

⁽¹⁾ Sous réserve du délai d'attente applicable pour les personnes de plus de 30 ans non couvertes pour des risques.
⁽²⁾ Pour les agents en activité.

Cybélia, le meilleur pour la santé et la prévoyance des fonctionnaires et agents des Services publics !



Sièges Sociaux

Cybèle Solidarité

Résidence Vivard
48 cours du Maréchal Gallieni
33400 Talence
Tél. : 05 56 51 83 80

Mutuelle UMC

35 rue Saint-Sabin
75011 Paris

UMC Cybèle Solidarité

43 rue Honoré Serres
31000 Toulouse
Tél. : 05 61 21 13 38

Nos Conseillers

En Régions

Région Aquitaine

Mme Justine SUHARD
Tél. : 05 70 29 54 18
j.suhard@mutuelle-umc.fr

Région Est

Mme Claude SAVRY
Tél. : 05 75 59 22 21
c.savry@mutuelle-umc.fr

Région P.A.C.A.

M. Alain BLANS
Tél. : 06 33 67 38 62
a.blans@mutuelle-umc.fr

Région Rhône-Alpes

Mme Lydie CHAIEB
Tél. : 06 08 84 15 10
l.chaieb@mutuelle-umc.fr
Mme Adèle GOULEDEHI
Tél. : 06 06 88 30 50
a.gouledehi@mutuelle-umc.fr

Région Ouest

Mme Margaria WECKE
Tél. : 06 86 89 80 81
m.wecke@mutuelle-umc.fr

Région Parisienne

Mme Nathalie DUBOT
Tél. : 06 08 72 09 90
Tél. : 01 49 29 58 41
n.dubot@mutuelle-umc.fr

Région Midi-Pyrénées

Mme Sylvie GADEA
Tél. : 05 75 50 11 03
s.gadea@mutuelle-umc.fr
votre Assurant mutualiste
M. Anthony HEMOUS
Tél. : 06 90 81 42 05
a.hemous@mutuelle-umc.fr

Locaux administratifs de Toulouse

Z.I. Lantepols
E avenue Gutenberg
31120 Portet-sur-Garonne
Tél. : 05 34 509 510
Fax : 05 34 509 510
Horaires
Du lundi au vendredi
de 9h à 17h30

Cybèle Solidarité

Mutuelle soumise aux dispositions du Livre II du Code de la mutualité
Immatriculée au répertoire SIREN 443 895 356 substituée par la Mutuelle UMC
Siège social : Résidence Vivard, 48 cours du Maréchal Gallieni, 33400 Talence

Mutuelle UMC

Mutuelle soumise aux dispositions du Livre II du Code de la mutualité
Immatriculée au répertoire SIREN sous le numéro SIREN 529 164 037
Siège social : 35 rue Saint-Sabin 75011 Paris
Adresse postale : MUTUELLE UMC 35 RUE SAINT SABIN 75004 PARIS CEDEX 11
www.mutuelle-umc.fr

